

Reprendre l'initiative européenne

Session plénière du Parlement Benelux - La Haye: les 9 et 10 décembre 2005

M. Frans de NEREE tot BABBERICH (CDA), président du Parlement Benelux, a déclaré qu'il appartient à ce parlement de reprendre l'initiative européenne, à présent que l'Union européenne se trouve dans une impasse à la suite de la guerre en Irak,

Cette déclaration, faite dans la majestueuse salle de réunion de la Première Chambre, a donné le signal d'une discussion impromptue mais intéressante sur les missions du Parlement Benelux. M. Luc SEVENHANS (VB) a plaidé lui-aussi pour davantage de Benelux, formant le voeu toutefois que le débat puisse être poursuivi. M. Ton DOESBURG (PvdA) a quant à lui exprimé ce dont ses collègues sont convaincus: le Benelux est le laboratoire de l'Europe et constitue une alternative pour les grands pays.

En attendant l'organisation d'un débat de fond sur la question à la veille de son 50e anniversaire, le Parlement Benelux, pragmatique mais résolu, continue d'oeuvrer pour une Europe meilleure. M. Luc WILLEMS (VLD) a annoncé que la coopération entre la Flandre et les Pays-Bas pour promouvoir le renouveau économique le long des rives de l'Escaut prend forme: de premières négociations sont prévues le 19 janvier 2006 entre les communes du projet flamand de Parc paysager de l'Escaut et les communes néerlandaises situées en bordure de l'Escaut occidental. M. Frans WEEKERS (VVD) s'est félicité de constater que, sous l'impulsion du Parlement Benelux, l'Union européenne a elle-même entrepris de supprimer la procédure-longue et onéreuse- d'exequatur qui permet de faire exécuter un jugement dans un autre pays.

Mais il reste beaucoup de travail au Parlement Benelux. Ainsi, M. Luc WILLEMS (VLD) rêve pour le Benelux d'un régulateur unique en matière de télécommunications et donc aussi d'une seule zone téléphonique. M. Luc Van den BRANDE (CD&V) regrette que le Comité de Ministres Benelux ne se soit pas réuni au cours de l'année écoulée.

<http://www.benelux-parl.org>

Information:

Patrick PEREMANS

pp@senate.be

tél. +32-2-501.73.37 ou portable +32-477-79.79.01

12.12.2005

Les compétences et le fonctionnement du Parlement Benelux

Les activités du Parlement Benelux - dont la dénomination officielle est Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux - sont axées sur la coopération transfrontalière, le marché intérieur et la coopération économique, la culture, la recherche et l'enseignement, ainsi que sur la libre circulation des personnes.

Le Parlement Benelux a une compétence consultative et se réunit trois fois par an. Ses recommandations sont communiquées au Comité de Ministres qui est constitué des trois ministres des Affaires étrangères. Le Comité fait ensuite connaître sa réaction à la recommandation.

Composition

Le Parlement Benelux se compose de 49 représentants désignés par les assemblées de la Belgique (21), du Luxembourg (7) et des Pays-Bas (21). Les 21 membres belges sont élus par les membres des Chambres fédérales et des Conseils des Communautés et des Régions.

Le président du Parlement Benelux est M. Frans de NEREE tot BABBERICH (CDA).